

ES  
S

INFRASTRUCTURES ET MOBILITÉS



du 11 octobre au 10 novembre 2023

# CONCERTATION PRÉALABLE

Aménagement de l'avenue d'Espagne à Anglet,  
avec intégration de la future ligne express littoral

DOSSIER DE CONCERTATION



 **pays  
Basque  
EUSKAL  
HERRIA**

SYNDICAT  
DES MOBILITÉS  
PAYS BASQUE-ADOUR

IPAR EUSKAL  
HERRI-ATURRIKO  
MUGIKORTASUNEN  
SINDIKATUA

SINDICAT  
DE LAS MOBILITATS  
PAÍS BASCO-ADOR

 **ANGLET**





---

# Sommaire

---

## I 4 Préambule

## I 5 Contexte

## I 7 La requalification de l'avenue d'Espagne à Anglet

### Les bien-fondés du projet

### Le projet d'aménagement

- Zoom sur la section 1 :  
du giratoire du Dr Lacroix à la route de Cazalis
- Zoom sur la section 2 :  
de l'allée des jardins d'arcadie à la Route de Cazalis
- Zoom sur la section 3 :  
de la route de Cazalis à la limite d'Anglet

### Calendrier prévisionnel du projet

## I 12 La concertation préalable du public

### Le cadre réglementaire

### Les modalités d'information et de participation du public

### Les prochaines étapes



Vue du projet



# PRÉAMBULE

Pour répondre aux enjeux actuels, la Ville d'Anglet mène ses projets d'aménagement selon trois objectifs : renforcer la cohérence urbaine de son territoire, conforter le vivre ensemble et les services de haute qualité, anticiper les mutations et accentuer l'innovation environnementale.

Le projet d'aménagement de l'avenue d'Espagne, ancienne RN10 et désormais route départementale RD810, intègre ces ambitions en s'adaptant aux usages que la collectivité développe sur ses espaces publics. L'évolution de cet axe permettra la construction d'un véritable boulevard d'entrée de ville intégrant des modes de déplacement alternatifs dans un environnement végétalisé.

Ce projet s'appuie sur l'appel à projet "Transports collectifs en site propre" du ministère de la Transition Énergétique pour lequel le Syndicat des Mobilités Pays Baque-Adour (SMPBA) est lauréat en candidatant pour la création d'une ligne express littoral entre Bayonne et Hendaye, dont l'Avenue d'Espagne fait partie.

Cette opération portée conjointement par la Ville d'Anglet et le SMPBA fait l'objet d'une concertation préalable au titre du code de l'urbanisme et sera ouverte **du 11 octobre au 10 novembre 2023**. Elle permettra de recueillir les avis et les observations des citoyens sur le projet d'aménagement envisagé.

S'informer

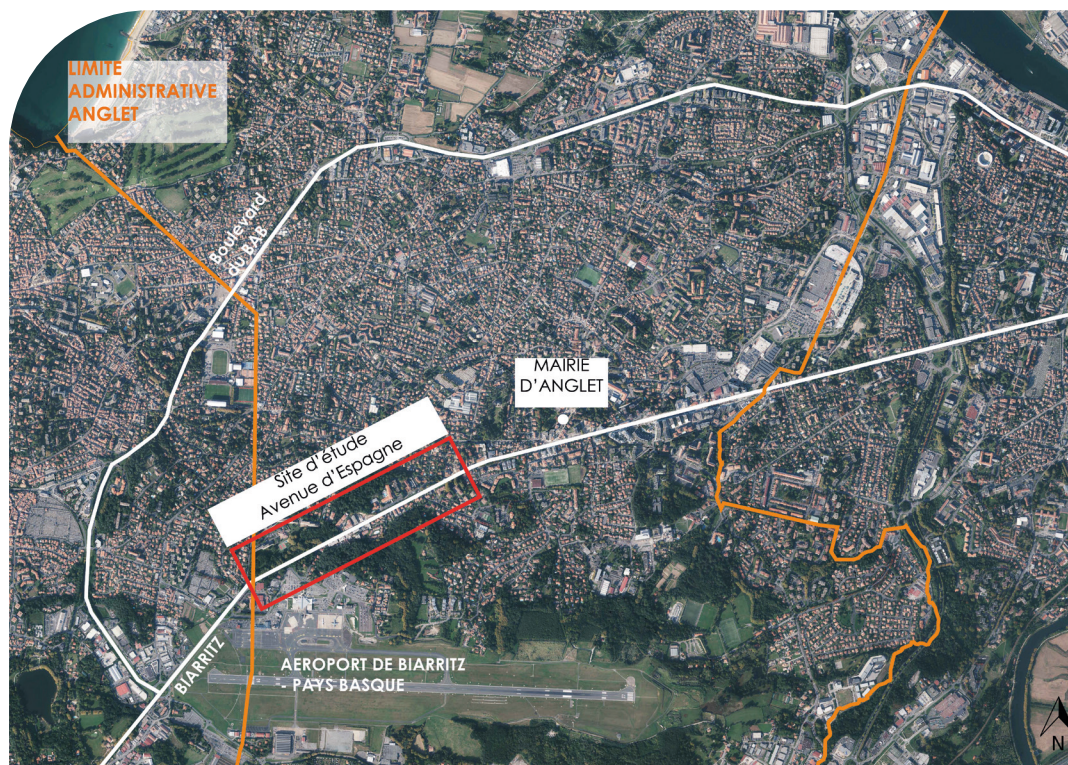
S'exprimer

## QU'EST-CE QU'UN DOSSIER DE CONCERTATION ?

Document de synthèse pédagogique, **le dossier de concertation présente le projet d'aménagement dans son ensemble et résume les études** à caractère technique, environnemental et socio-économique. **Il offre une vision globale et compréhensible du projet** en décrivant de façon objective ses principes généraux et les orientations d'aménagement associées.

**Ce document est le support de référence de la concertation préalable à partir duquel chacun peut s'exprimer** au travers d'une contribution. Il constitue un socle d'information pour les échanges et doit contribuer à l'aboutissement d'un projet partagé. Les différentes modalités de participation et d'information des publics intégrées au dossier permettront aux participants d'échanger sur le contenu du projet, afin d'enrichir les études et le travail des équipes de concepteurs.

# CONTEXTE



Carte aérienne du périmètre concerné

## L'Avenue d'Espagne : un axe à enjeu qui doit muter

Au centre du territoire d'Anglet, le quartier Saint-Jean / Quintaou rassemble les institutions culturelles et administratives de la commune. Devenu centre-ville durant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, le carrefour Saint-Jean est desservi par la ligne de Tram-Bus T1 poursuivant ensuite vers l'Ouest en empruntant l'avenue de Biarritz, tandis que l'avenue d'Espagne prend la direction de l'Aéroport de Biarritz-Pays Basque en supportant un trafic de l'ordre de 16 000 véhicules par jour.

Cet axe voit ses flux augmenter au fur et à mesure de l'arrivée de nouveaux habitants sur le territoire et sa morphologie n'est plus adaptée à l'offre de service souhaitée par la Ville. Son évolution doit s'opérer pour prendre en compte les besoins actuels et à venir du territoire.

## Une mise en cohérence avec le Plan de Mobilités du Syndicat

Cette opération d'aménagement est conçue en cohérence avec le Plan de Mobilités du Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour, le Plan vélo de la Ville d'Anglet et les orientations stratégiques du tracé du BHNS (Bus à Haut Niveau de Service). Le projet prend donc en compte dans son aménagement l'importante portée environnementale. L'un des principaux objectifs est notamment de favoriser les déplacements par des modes alternatifs à la voiture individuelle : marche à pied, vélo, transports en commun.

Par conséquent, des sections de l'avenue d'Espagne intégreront un axe dédié à la circulation d'un bus en site propre permettant de fluidifier le réseau vers l'aéroport et d'adapter la Ville et ses déplacements aux enjeux de mobilité plus sobres, plus actifs et partagés.

## LE PROJET DE LIGNE EXPRESS LITTORAL : lauréat du 4<sup>e</sup> appel à projet du ministère de la Transition Energétique

### De quoi s'agit-il ?

Le projet de ligne express littoral est porté par Le Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour, devenu lauréat du 4<sup>e</sup> appel à projet "Transports collectif en site propre" du ministère de la Transition Energétique. **Il s'agit d'un linéaire de 37 km entre Bayonne et Hendaye le long de la RD 810**, dont le présent projet de l'avenue d'Espagne représente un tronçon de 800 m.

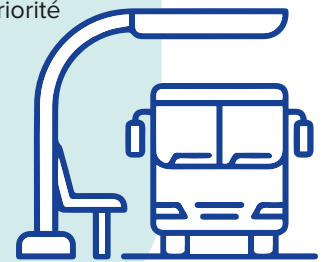
Ce projet cherche à améliorer la performance de l'actuelle ligne 3 en réalisant 50% du tracé en site propre pour la mise en place d'un bus à haut niveau de service. Pour faciliter le déplacement des bus et optimiser le service, un travail est réalisé pour créer un système de priorité aux intersections et un renforcement de la fréquence de passage, passant de 30 min à 15 min.

L'aménagement de l'avenue d'Espagne comprendra donc sur son axe des sections à aménager en site propre pour le passage de ce bus.

### Qu'est-ce qu'un transport collectif en site propre ?

Il s'agit d'un système de transport collectif (tram, bus) utilisant une voie ou un espace affecté à sa seule exploitation, bénéficiant généralement d'une priorité aux feux. Ce modèle constitue une alternative attractive dans les zones sujettes à la congestion routière et favorise le changement de pratique des automobilistes. Cela permet d'avoir un impact de réduction de la pollution, des émissions de gaz à effet de serre ainsi que sur les embouteillages.

Source : Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires



## Les acteurs du projet d'aménagement de l'avenue d'Espagne :

Le projet d'aménagement de l'avenue d'Espagne est co-porté par une maîtrise d'ouvrage constituée de la Commune d'Anglet, du SMPBA et du Département.

**Chaque acteur intervient au titre de ses compétences propres :**



**La Ville d'Anglet est maître d'ouvrage** coordinateur du projet, elle assume toutes les obligations relatives aux espaces publics et à leurs requalifications.



**Le Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour (SMPBA) est l'autorité organisatrice des mobilités** pour le Pays Basque et les communes de Tarnos, Ondres et Saint-Martin de Seignanx. Il a notamment en charge la mise en place de la future ligne express littoral et de l'aménagement des voies cyclables en partenariat avec les communes.



**Le Département interviendra lors des phases opérationnelles du projet** au titre de sa compétence de gestion et entretien des voiries départementales et des chaussées.



**Cette opération sera également réalisée en partenariat avec l'Etat** en tant que financeur dans le cadre de l'appel à projet du ministère de la Transition Energétique.

# La REQUALIFICATION DE L'avenue D'ESPAGNE à ANGLET



Carte aérienne du périmètre concerné



Les objectifs du plan de Mobilités Pays Basque-Adour visent au rééquilibrage des modes de transports en réduisant la part modale de l'automobile de

**77% à 52%**  
**à l'horizon 2030**

## Les bien-fondés du projet

Le projet d'aménagement s'étend sur un tracé de 1 150 m, séquencé en 3 sections, prenant en compte le maillage viaire<sup>(1)</sup> déjà existant ainsi que la circulation actuelle de 2 lignes de bus (ligne 3 et 4). Il s'inscrit dans une réflexion transversale cherchant à répondre à différents enjeux :



### Des enjeux de mobilité

La Ville d'Anglet, tout comme l'ensemble du territoire, compose avec un usage majoritairement lié à la voiture individuelle. Ce modèle atteint aujourd'hui ses limites, qui se manifestent par des congestions plus récurrentes et importantes aux portes de l'agglomération aux heures de grande affluence et sur tout le littoral en saison.

Le renforcement des pratiques alternatives devient une nécessité pour répondre aux objectifs suivants :

- **Privilégier la complémentarité des modes de déplacements (doux et actifs)** en inscrivant les projets de mobilité et d'intermodalité dans un maillage structurant de transports en commun.
- **Améliorer la performance** en mettant en place une offre de transport à haut niveau de service en site propre avec une augmentation des fréquences de passage et des zones de circulation apaisées.
- **Réduire les nuisances liées aux flux de circulation générale** notamment en incitant les automobilistes à se tourner vers des modes alternatifs, et notamment la pratique du vélo, grâce à un aménagement sécurisé et intégré au maillage de la commune.

(1) Viaire : Le terme viaire se rapporte à tous les équipements de voirie qui sont destinés à un usage public et gérés par une collectivité. On peut qualifier de viaire toutes les voies publiques, sans critère de fréquentation.



## Des enjeux environnementaux : le végétal comme élément de transition

La volonté de la Ville et du SMPBA est de réaliser des aménagements prenant en compte le respect de l'environnement en s'inscrivant dans la stratégie de transition écologique et énergétique du territoire. Pour ce faire, la Ville d'Anglet intègre dans chacun de ses projets d'aménagement une réflexion autour des questions paysagères, des possibilités de végétaliser, des modalités pour lutter contre les îlots de chaleur et des moyens pour valoriser le patrimoine naturel. En ce sens, l'aménagement de l'avenue d'Espagne intégrera ces notions, en cherchant à :

- **rétablir les continuités écologiques** qui maillent la commune en encourageant la création de corridors,
- **renforcer l'identité paysagère de l'entrée de ville** comme zone de transition avec les espaces boisés existants.
- **proposer un boulevard urbain végétalisé** apportant ombrage et fraîcheur aux usagers.



## Des enjeux urbains

L'attractivité du territoire et l'arrivée de nouveaux habitants nécessite une adaptation de certains services et notamment des grands axes de circulation. L'avenue d'Espagne se trouve sur l'axe historique de la RD810 desservant les Landes à la frontière espagnole. Cet axe souvent saturé génère à certains endroits des nuisances dues à l'engorgement routier.

L'aménagement de l'avenue d'Espagne intègre ces enjeux d'adaptation, en veillant à :

- **réaliser un aménagement accessible à l'ensemble des usagers,**
- **établir une continuité avec l'arrivée de nouvelles constructions,**
- **sécuriser le déplacement des usagers et les zones à risque (compte tenu des différents usages partageant un même espace)** telles que les stations de bus et les traversées piétonnes,
- **mettre en valeur les façades commerciales** présentes dans le périmètre du projet.
- **proposer une offre de stationnement adaptée au projet** en redistribuant l'offre actuelle.

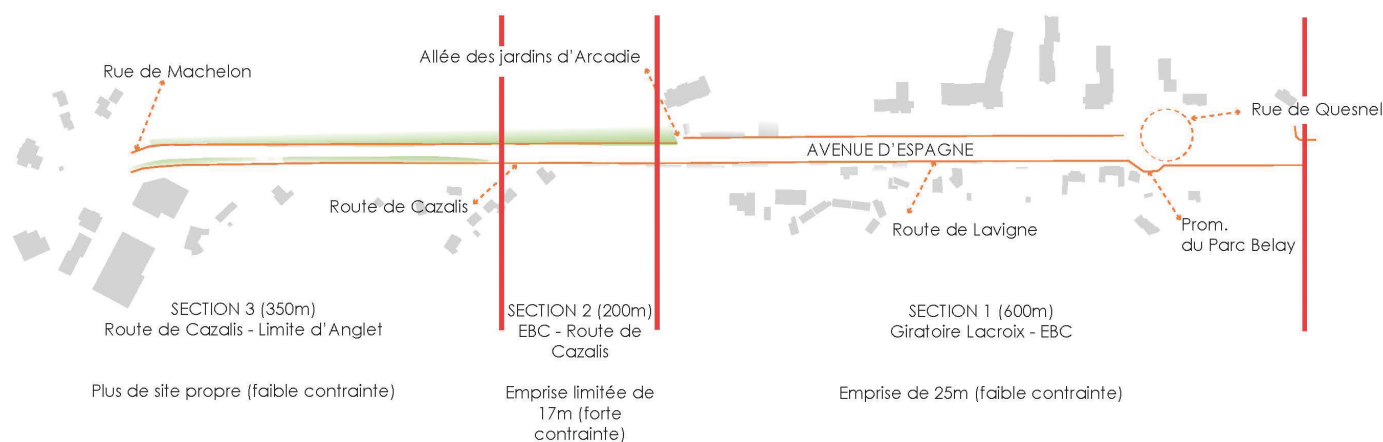
## Le projet d'aménagement

Le périmètre d'étude du projet débute au giratoire du Docteur Lacroix et s'étend jusqu'à la limite de la Ville d'Anglet.

Divisé en 3 sections, chacune d'entre elles ont leurs caractéristiques propres.

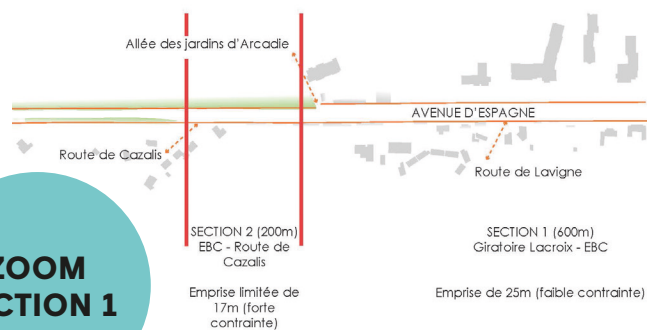
De manière générale, à la suite des études menées sur les possibilités d'aménagement de l'avenue d'Espagne, la Ville d'Anglet et le SMPBA ont opté pour l'aménagement d'une voie centrale réservée aux bus, entourée de voies pour la circulation générale, elles-mêmes accolées à des pistes cyclables unidirectionnelles et de trottoirs au pied des façades. L'aménagement global intégrerait des espaces végétalisés avec des plantations arborées et diversifiés.

Les enjeux et caractéristiques de chaque section engendreront un aménagement propre à chacune d'elles.





## ZOOM SECTION 1



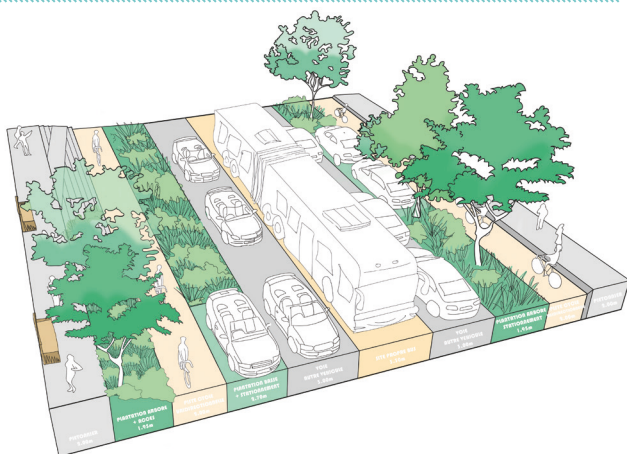
### Du giratoire du Dr Lacroix à la route de Cazalis

#### L'aménagement actuel de la zone et ses enjeux

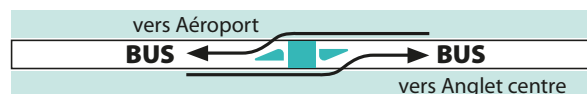
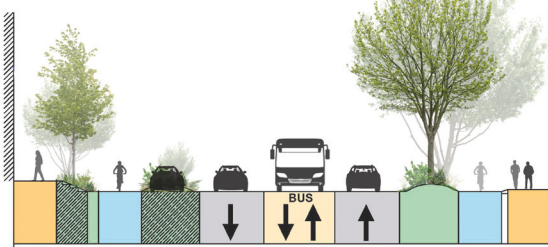
La 1<sup>ère</sup> section s'étend sur 600 m allant du giratoire du Docteur Lacroix jusqu'à l'allée des Jardins d'Arcadie. Cette section est empruntée par 2 lignes de transports en commun (la ligne 3 et la ligne 4) qui passent ensuite par la route de Cazalis pour desservir l'aéroport.

Cette section intégrerait un couloir de bus en site propre pour améliorer le réseau de transport collectif. Plusieurs enjeux sont à prendre en compte sur ce secteur, notamment :

- Une emprise foncière de 25 m de large pour l'aménagement de l'avenue
- La préservation des arbres existants sains au sein des projets
- Les possibilités de transformer le rond-point actuel en un giratoire réduit facilitant les cheminements piétons et cyclables, avec une insertion prioritaire des bus
- Le repositionnement des stations de bus en fonction des besoins des usagers
- La prise en compte de la gestion en surface des eaux de ruissellement.



Secteur 1 - profil 25m



#### Le projet

L'aménagement de cette section prévoirait la création d'une voie centrale dédiée au bus, intégrant un système d'inversion de la voie réservée pour une priorisation à l'accès des bus aux carrefours.



#### La voie de bus centrale aurait de part et d'autre une voie dédiée à la circulation générale.

Cet axe serait dimensionné pour le transit de convois exceptionnels.



**Des bandes plantées conséquentes** encadreraient le passage des véhicules en intégrant des stationnements longitudinaux. Leur présence permettrait un apport d'ombre aux usagers, la présence d'un paysage davantage végétalisé et une meilleure sécurité pour les cyclistes et piétons.

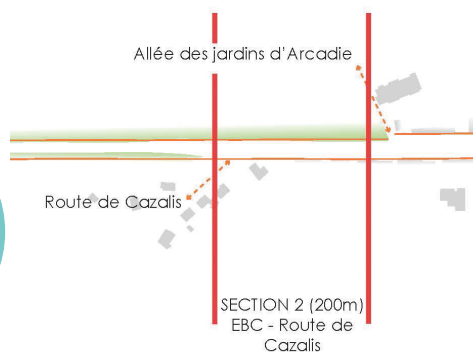


**La largeur des voies cyclables et des trottoirs contribuerait également à renforcer la sécurité** des usagers et proposer un itinéraire plus agréable au quotidien.

#### Cette section traitera également des carrefours suivants :

- L'allée des Jardins d'Arcadie dont le sens unique sera maintenu.
- Le giratoire du Docteur Lacroix pour faciliter les cheminements, lui donner une forme plus urbaine avec un système de priorité pour les bus.
- La rue de Lavigne pour faciliter l'insertion de l'ensemble des usagers sur l'avenue et assurer les différentes continuités.
- Le débouché de la rue de Quesnel faisant l'objet de simulations de trafic spécifiques.

## ZOOM SECTION 2



### De l'allée des Jardins d'arcadie à la Route de Cazalis

#### L'aménagement actuel de la zone et ses enjeux

La 2<sup>e</sup> section du projet s'étend sur 200 m de l'allée des Jardins d'Arcadie jusqu'à la route de Cazalis, elle comprend un espace boisé classé sur sa frange Nord.

Cette partie est également concernée par le projet de circulation de transports en commun en site propre pour mener les usagers au pôle d'échange de l'aéroport, via la route de Cazalis.

La préservation du boisement classé en bordure nord de l'avenue d'Espagne est un enjeu pour ce secteur, qui réduit l'emprise d'aménagement à 17 m de large sur toute cette section.



#### Zoom sur : le carrefour de Cazalis

La fin de cette section desservira le carrefour de Cazalis. L'aménagement de ce dernier aurait pour but de donner la priorité au bus en direction de l'aéroport et de permettre le retournement des usagers. Cette solution viendrait compenser le besoin de tourner à gauche sur l'avenue (rendu impossible par la voie de bus en site propre).

### Le projet

L'aménagement choisi pour cette section aurait pour objectif de maintenir la continuité du site propre pour le bus desservant l'aéroport tout en préservant l'espace boisé classé.



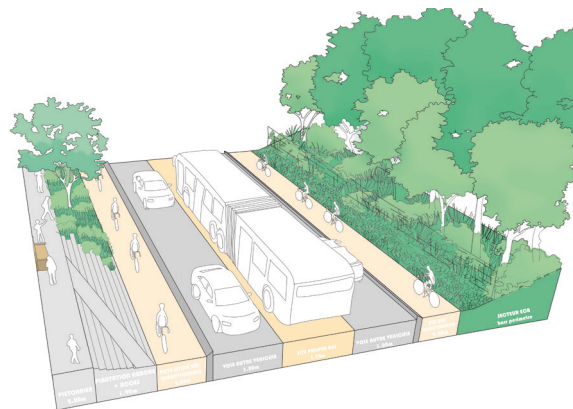
Une voie de circulation serait toujours présente de chaque côté de la voie centrale réservée bus, de même qu'une voie cyclable unidirectionnelle.



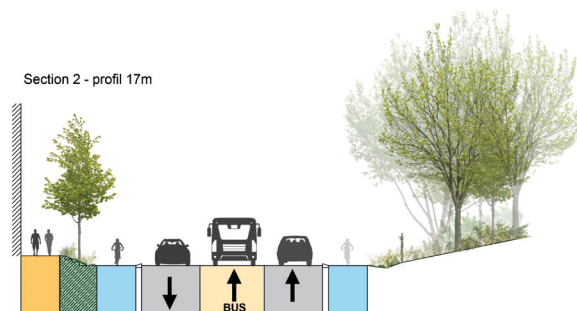
Sur cette section plus contrainte en termes d'emprises, les bandes paysagères sont remplacées par des bordures de séparation entre la circulation générale et les pistes cyclables.



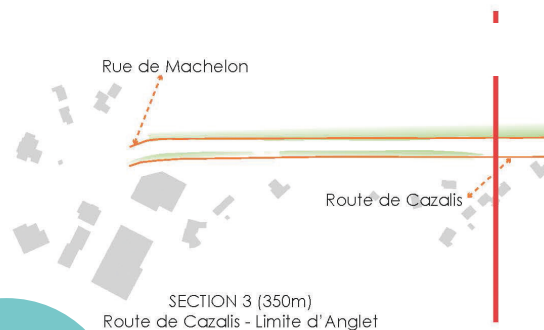
Les cheminements piétons sont basculés en rive Sud de l'avenue au niveau du carrefour de l'allée des Jardins d'Arcadie, pour desservir les pôles générateurs de déplacement tout en conservant l'espace boisé classé.



Section 2 - profil 17m



## ZOOM SECTION 3



### De la Route de Cazalis à la limite d'Anglet

#### L'aménagement actuel de la zone et ses enjeux

La 3<sup>e</sup> section s'étend quant à elle sur 350 m et correspond au tronçon situé entre le carrefour de la route de Cazalis et la limite communale entre Anglet et Biarritz.

Cette section n'est plus concernée par la desserte des transports en commun, qui ont quitté l'avenue d'Espagne en direction de l'aéroport.

Néanmoins, cet espace peut permettre de continuer le travail initié par la collectivité afin de créer ultérieurement un maillage de pistes cyclables entre les communes de Biarritz et d'Anglet.

A l'instar de la section 2, tout aménagement de cette zone devra prendre en compte la préservation de l'espace boisé classé.

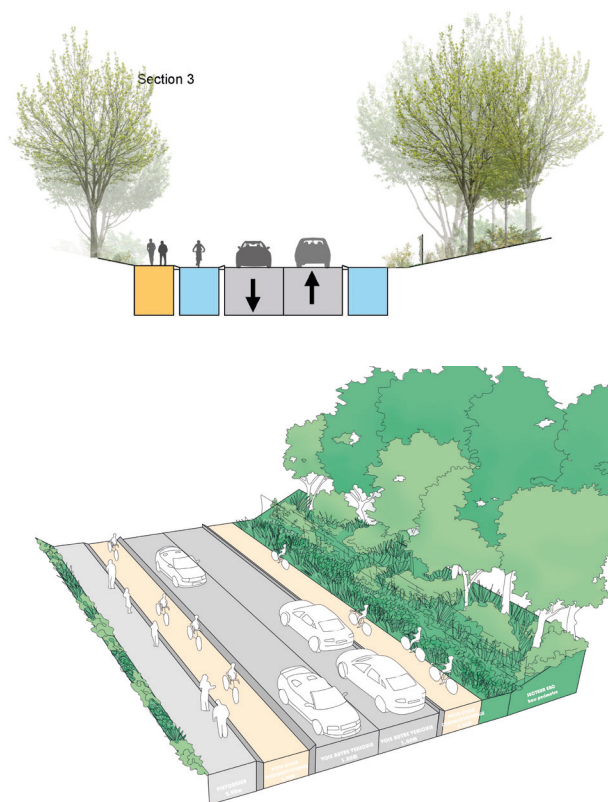
## Le projet



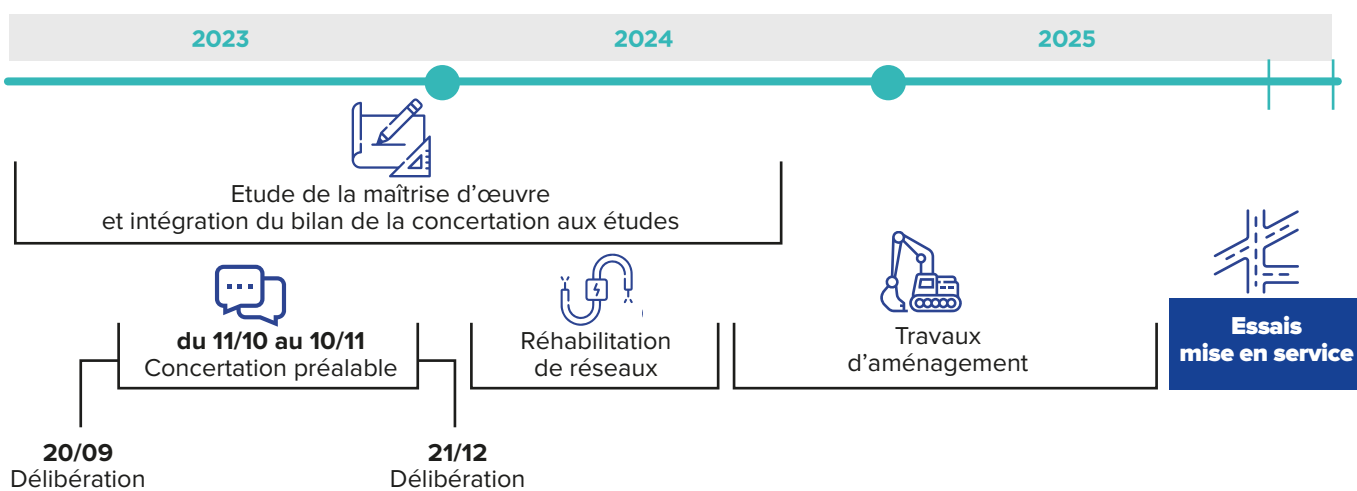
La dernière section ne comprendrait plus de voie bus dans son aménagement car ce tronçon n'est plus concerné par la desserte des lignes de transport en commun.



Il s'agirait sur cette section, d'assurer à terme une continuité piétonne et cyclable jusqu'à la limite de commune avec Biarritz en direction du giratoire du Rhin et Danube puis de la piste cyclable structurante de l'allée Etchecopar à Anglet.



## Calendrier prévisionnel du projet



# La concertation préalable du public

## Le cadre réglementaire de la concertation

Le projet d'aménagement de l'avenue d'Espagne est soumis au code de l'urbanisme et fait l'objet d'une concertation préalable au titre de l'article L.103-2.

## En quoi consiste la concertation préalable du public ?

Une concertation est un dispositif participatif dont l'objectif est de recueillir l'ensemble des avis des parties prenantes et/ou du grand public sur un projet, avant que la décision ne soit prise.

La concertation préalable du public vise deux objectifs :

- Informer le plus largement possible tous ceux qui peuvent être concernés (riverains, élus, associations, acteurs économiques, ...)
- Permettre l'expression des contributions du public.

L'autorité, qui veut prendre une décision, présente son projet aux personnes concernées et engage un dialogue avec elles. Elle reste libre de sa décision, mais s'engage néanmoins à la justifier et à l'explicitier au regard du résultat de la concertation. Les formes prises par la concertation peuvent être très variables

## Les modalités d'information et de participation du public

Les modalités d'information et de participation du public présentées ci-dessous seront déployées **du 11 octobre au 10 novembre 2023** pour permettre à tous ceux qui le souhaitent de s'informer, de contribuer et de participer à la réflexion autour du projet d'aménagement de l'avenue d'Espagne.

### S'informer pendant la concertation

Ce dossier de concertation exposant les éléments essentiels du projet est mis à disposition du public :

- **en version numérique**, sur la page web dédiée au projet sur les sites internet de la Ville d'Anglet et du SMPBA : [www.anglet.fr](http://www.anglet.fr) - [www.communaute-paysbasque.fr](http://www.communaute-paysbasque.fr)
- **en version papier**, en Mairie d'Anglet (rue Amédée-Dufourg) où il sera accessible aux jours et heures d'ouverture des bureaux.

### S'exprimer et donner son avis

Des registres seront mis à disposition du public afin que toutes les observations et suggestions éventuelles puissent être recueillies :

- **un registre numérique**, accessible via les sites internet de la Ville d'Anglet ([www.anglet.fr](http://www.anglet.fr)) et du SMPBA : [www.communaute-paysbasque.fr](http://www.communaute-paysbasque.fr)
- **un registre papier**, en Mairie d'Anglet (rue Amédée-Dufourg) où il sera accessible aux jours et heures d'ouverture des bureaux.

Le public pourra également adresser ses observations et suggestions éventuelles par voie postale à l'adresse : M. le Maire, Ville d'Anglet, Hôtel de ville rue Amédée-Dufourg, 64600 Anglet. Les observations formulées par voie postale seront annexées au fur et à mesure de leur réception dans le registre dématérialisé mis à disposition du public sur le site internet de la commune. Elles seront également prises en compte dans le bilan de la concertation au même titre que les autres contributions déposées.



**Les engagements pris par la Ville d'Anglet et le Syndicat des Mobilités Pays-Basque Adour :**

- Permettre aux habitants d'**exprimer leurs points de vue**, préoccupations et points de vigilance sur le projet d'aménagement,
- **Proposer des moyens d'information** et d'expression à tous les participants,
- **Répondre aux questions posées**,
- Prendre en compte **toutes les contributions**,
- **Rendre publique les mesures** qui seront envisagées de mettre en place au regard des enseignements qui pourront être tirés de la concertation





Route de Cazalis - Avenue d'Espagne

### Participer aux réflexions autour du projet d'aménagement de l'avenue

Une réunion publique sera organisée à destination des habitants et des riverains directs. Elle prévoira un temps contributif qui portera notamment sur :

- **L'intégration paysagère et le végétal**
- **Le traitement des espaces publics**
- **Les aménagements cyclables**
- **La répartition du stationnement**

### LE RENDEZ-VOUS DE LA CONCERTATION

#### REUNION PUBLIQUE D'INFORMATION ET D'ÉCHANGES

**Jeudi 19 octobre**

18h30

**Salle des fêtes de la Mairie**

### Les suites

Cette concertation donnera lieu à un bilan qui sera arrêté par la Ville d'Anglet et le SMPBA, dans lequel figurera la synthèse de la réunion publique, des contributions et des échanges avec les habitants.

Le bilan sera consultable :

- **à la Mairie d'Anglet**, rue Amédée-Dufourg  
64600 Anglet
- **Sur le site internet de la Ville d'Anglet :**  
[www.anglet.fr](http://www.anglet.fr) / page dédiée au projet
- **Sur le site internet SMPBA :**  
[www.communaute-paysbasque.fr](http://www.communaute-paysbasque.fr)

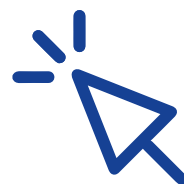
**S'informer**

**S'exprimer**

**Participer**



**Mairie d'Anglet**  
**www.anglet.fr**



anglet.fr  
communaute-paysbasque.fr





Hôtel de Ville  
64600 Anglet  
Tél. : 05 59 58 35 35



SYNDICAT  
DES MOBILITÉS  
PAYS BASQUE-ADOUR

IPAR EUSKAL  
HERRI-ATURRIKO  
MUGIKORTASUNEN  
SINDIKATUA

SINDICAT  
DE LAS MOBILITATS  
PAÍS BASCO-ADOR